

**Fiche n° 1**

**Subventions 2016  
Barème**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Montant voté
forfait de base	192,00	194,00	196,00	200,00	203,00	203,00	205,00	207,00	209,00	211,00	211,00	211,00	211,00
forfait adhérent 1 à 20 ans	9,30	9,40	9,50	9,60	9,75	10,00	10,50	11,00	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50
forfait adhérent 21 à 25 ans	6,50	7,00	7,50	8,00	8,80	10,00	10,50	11,00	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50

**Fiche n° 2**

**CATEGORIE 2: ASSOCIATIONS bénéficiant d'une subvention d'une autre nature que les forfaits de base**

Edition du..... 19-avr-16

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2015										Année 2016										Observations
	forfait par assoc.	Nbre Adh. Total	Subv. par adhé.	Subv. pour adhé.	SUDV. TOTALE	forfait par assoc.	Nombre d'adhérents					TOTAL moins de 21 ans	TOTAL 25 ans et plus	TOTAL Général	Subv. par adhé.	Subv pour adhé.	SUBVENT. GLOBALE				
							de 0 à 6 ans	de 7 à 10 ans	de 11 à 14 ans	de 15 à 17 ans	de 18 à 20 ans							de 21 ans et plus			
1 Amicale Laïque (Théâtre)		10	185,79	1857,9	1 857,90		0	5	8	3	16	16	16	16	185,79	2972,64	2 972,64				
2 Guilers entr'aide	454,09	23	0	0	454,09	454,09					0	24	24	24	0	0	454,09	454,09			
3 Partage	454,09	17	0	0	454,09	454,09					0	0	0	0	0	0	454,09	454,09			
4 Vie libre (Section Guilers)	454,09	27	0	0	454,09	454,09					0	22	22	22	0	0	454,09	454,09			
5 ADMR	1 200,00	5	0	0	1 200,00	1 200,00					0	0	0	0	0	0	1 200,00	1 200,00			
																		<b>Total.....</b>	<b>5534,91</b>		

# Fiche n° 3

## AIDE AUX ACTIVITES SCOLAIRES

Edition du  
19-avr-16

	Unité	Période		Tarif en euro	Période	Tarif en euro
FOURNITURES SCOLAIRES Ecoles publiques - Primaire : - Maternelle :	par élève	Année scolaire	2015/16	53,88	2016/17	53,88
	par élève	Année scolaire	2015/16	49,87	2016/17	49,87
	par école	Année scolaire	2015/16	945,93	2016/17	945,93
	par classe	Année scolaire	2015/16	189,18	2016/17	189,18
CREDITS INVESTISSEMENT Ecoles publiques - Forfait par école - Forfait par classe	par élève	Année scolaire	2015/16	3,37	2016/17	3,37
TRANSPORT (écoles publiques) pour activités (piscine, cinéma.....)						
FOYER SOCIO-EDUCATIF - Collège Croas ar Pennoc	forfait	Année scolaire	2015/16	488,46	2016/17	488,46
COLLEGES PUBLICS ET PRIVES * Séjours à l'étranger (minimum : 5 jours) * Classes de nature, mer, neige, (minimum : 5 jours) * Voyages avec programme pédagogique (minimum : 3 jours)	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,12	2016/17	2,12
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,12	2016/17	2,12
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,12	2016/17	2,12
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,12	2016/17	2,12
Collèges "Sport Etudes" pour classes transplantées						
ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES * Classes de neige (minimum : 5 jours) * Classes de mer et nature (minimum : 2 jours) * Voyages avec programme pédagogique (minimum : 2 jours) * Classes de découverte sans hébergement (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2015/16	3,37	2016/17	3,37
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,28	2016/17	2,28
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	2,99	2016/17	2,99
	par j/él.	Année scolaire	2015/16	1,95	2016/17	1,95
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)						
FORFAIT POUR ACHAT DE TIMBRES POSTAUX : - Forfait par école publique (maternelle et primaire) - Forfait Infirmierie ( Coll. Croas Ar Pennoc)	forfait	Année scolaire	2015/16	60,11	2016/17	60,11
	forfait	Année scolaire	2015/16	135,46	2016/17	135,46
ARBRE DE NOEL : Ec. matern. et primaires publiques	par élève	Année civile	2015	5,00	2016	5,00
Association sportive et USEP des écoles primaires publiques	forfait	Année scolaire	2015/16	286,65	2016/17	286,65
FORFAIT POUR ENFANT HANDICAPE EN ETABLISSEMENT SPECIALISE (jusqu'à l'âge de 20 ans) (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire 2015/2016 (aligné sur forfait école publique voté par le CM le 17/09/15)	2015/2016	694,00	2016/17	vote en septembre 2016
Ecole Ste Thérèse (pour mémoire, application de la convention du 26/03/2015) :						
* Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire	2015/16	694,00	2016/17	vote en septembre 2016
* Forfait repas école Ste Thérèse (enfants de Brest métropole)	par j/él.	Année scolaire	2015/16	1,35	2016/17	1,35

**Fiche n° 4**

**FORMATION DES JEUNES ADHERENTS DES CLUBS SPORTIFS**

**2015 (applicable du 18 juin 2015 au 30 juin 2016)**

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

**2016 (applicable du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017)**

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

## Subventions aux associations pour 2016

## CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2015				forfait par assoc.	Nombre d'adhérents										TOTAL	+ de 25 ans	TOTAL Général	Subv. pour adhr	SUBVENT. GLOBALE
	forfait par assoc.	Nbre total adhr	Subv. pour adhr	Subv. TOTALE		de 3 à 6 ans	de 7 à 10 ans	de 11 à 14 ans	de 15 à 17 ans	de 18 à 20 ans	TOTAL moins de 21 ans	de 21 à 25 ans	TOTAL de 25 ans							
Forfaits de base:.....	211,00				211,00															

1	ACPG/TOE/CATM	211,00	50	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	50	0,00	211,00
2	Amicale laïque	211,00	202	1 112,50	1 323,50	211,00	4	22	25	34	3	88	0	88	106	194	1 100,00	1 311,00	
3	Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	26	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0,00	211,00		
4	Amicale laïque Tennis de table	211,00	61	312,50	523,50	211,00	0	0	5	1	2	8	2	10	37	47	125,00	336,00	
5	A.S.G.	211,00	348	2887,50	3 098,50	211,00	13	84	72	24	10	203	33	236	98	334	2950,00	3 161,00	
6	Archers de Kéroual	211,00	73	400,00	611,00	211,00	0	14	15	9	2	40	2	42	40	82	525,00	736,00	
7	Aveldorn	211,00	46	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	55	55	0,00	211,00		
8	Bleuets de Guilers	211,00	234	2262,50	2 473,50	211,00	5	67	55	25	15	167	13	180	44	224	2 250,00	2 461,00	
9	Club Athlétisme Guilérien	211,00	197	1237,50	1 448,50	211,00	0	33	38	20	4	95	7	102	69	171	1 275,00	1 486,00	
10	Club celtique - Art floral	211,00	75	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	67	67	0,00	211,00		
11	Club Emeraude	211,00	408	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	405	405	0,00	211,00		
12	Compter Lire Ecrire	211,00	106	650,00	861,00	211,00	12	25	26			63	1	64	54	118	800,00	1 011,00	
13	Dojo guilérien	211,00	112	1087,50	1 298,50	211,00	16	34	13	11	5	79	1	80	27	107	1 000,00	1 211,00	
14	EVEL TREID	211,00	8	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0,00	211,00		
15	Flèche gymnique guilérienne	211,00	361	4137,50	4 348,50	211,00	136	94	64	20	9	323	3	326	31	357	4075,00	4 286,00	
16	FNACA	211,00	86	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	82	82	0,00	211,00		
17	Foyer de l'Amitié	211,00	23	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	24	24	0,00	211,00		
18	Guil'air rando	211,00	26	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	27	27	0,00	211,00		
19	Guilers Accueil	211,00	64	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	64	64	0,00	211,00		
20	Guilers à la campagne	211,00	20	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	18	18	0,00	211,00		
21	Comité de Jumelage Guilers Baucina	211,00	16	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	25	25	0,00	211,00		
22	Guilers Equit'animation					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	211,00	
23	Guilers VTT Nature	211,00	123	412,50	623,50	211,00	0	9	21	20	0	50	4	54	77	131	675,00	886,00	
24	Gym form'loisirs	211,00	381	400,00	611,00	211,00	0	0	0	10	7	17	20	37	321	358	462,50	673,50	
25	L'Age tendre	211,00	24	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	24	24	0,00	211,00		
26	Les Amis du vélo	211,00	10	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0,00	211,00		
27	Les fous du volant	211,00	47	187,50	398,50	211,00	0	0	6	6	4	16	1	17	38	55	212,50	423,50	
28	Les Tchoupinous	211,00	19	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	16	16	0,00	211,00		
29	Mélo dios	211,00	61	12,50	223,50	211,00	0	0	0	0	0	0	1	1	58	59	12,50	223,50	
30	Moto club dur dur	211,00	49	0,00	211,00	211,00	0	0	0	1	0	1	0	1	48	49	12,50	223,50	
31	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	168	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	160	160	0,00	211,00		
32	Questions pour un champion	211,00	55	12,50	223,50	211,00	0	0	0	0	0	0	2	2	43	45	25,00	236,00	
33	Racines et Patrimoine	211,00	16	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	13	13	0,00	211,00		
34	Soir & scrap	211,00	15	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	15	15	0,00	211,00		
35	Souvenir Français	211,00	47	87,50	298,50	211,00	0	2	1	2	0	5	2	7	39	46	87,50	298,50	
36	Sporting Guilers handball	211,00	143	1075,00	1 286,00	211,00	0	15	12	8	10	45	8	53	12	65	662,50	873,50	
37	Sporting Guilers (école de sport)	211,00	37	462,50	673,50	211,00	36	0	0	0	0	36		36		36	450,00	661,00	
38	Tennis Club	211,00	150	912,50	1 123,50	211,00	0	18	21	18	6	63	1	64	83	147	800,00	1 011,00	
<b>TOTAUX :</b>		<b>7 807</b>	<b>3 887</b>	<b>17 650</b>	<b>25 457</b>	<b>8 018</b>	<b>222</b>	<b>417</b>	<b>374</b>	<b>209</b>	<b>77</b>	<b>1 299</b>	<b>101</b>	<b>1 400</b>	<b>2 311</b>	<b>3 711</b>	<b>17 500</b>	<b>25 518</b>	

Demandes de subventions exceptionnelles 2016

	Association	Objet	Montant demandé pour 2016	Montant voté
1	Les Amis du Vélo	<p>Organisation des épreuves cyclistes 2016 (3 courses) :</p> <p>1er mai 2016 : 33ème Grand prix du Muguet                      28 juin 2016 : Grand prix du Tridour                      18 septembre 2016 : journée des jeunes</p>	3 000,00 €	2 600,00 €
2	ADAO	<p>Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée</p> <p>12 mars 2016 : 1ère manche Challenge départemental - épreuve de jeunes                      28 mai 2016 : championnat de Bretagne de fond pour les juniors, seniors hommes et dames                      18 juin 2016 : 1ère manche du challenge régional</p>	1 000,00 €	500,00 €
3	Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	<p>Outre les 3 compétitions ci-dessus : déplacement à Cologne dans le cadre du projet d'échange entre le vélodrome de Cologne et celui de Brest                      Ponant Iroise du 29 juin au 4 juillet 2016 + déplacement au vélodrome couvert de Bourges</p>	200,00 €	100,00 €
4	Guilers VTT Nature	<p>La Chouette Guilérienne - 24H VTT les 7 &amp; 8 mai 2016</p>	2 000,00 €	2 600,00 €
5	Questions pour un champion	<p>Championnat de Bretagne FSGT le 5 juin 2016 au Fort de Penfeld</p> <p>Organisation d'un tournoi national</p>	600,00 €	
6	Club d'Athlétisme de Guilers	<p>13 novembre 2016 : 7èmes Foulées du Diabète</p> <p>20 mars 2016 : Entre Fort et Châteaux</p>	100,00 €	100,00 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>		1 000,00 € 9 900,00 €	1 000,00 € 6 900,00 €

Bilan 2015 projet social				
AXES ET OBJECTIFS	estimation du budget	validation des objectifs/actions oui/non	participation ville si action réalisée	Bilan financier
<b>AXE 1 : participation des habitants</b>				
OBJECTIF 1 - Développer une plus grande identité territoriale, un sentiment d'appartenance à la commune	3 000,0 €	oui sur bilan	2000	3024,99
OBJECTIF 2 - Favoriser l'épanouissement familial	2 000 €	oui sur bilan	4000	6338,08
OBJECTIF 3 Encourager la prise d'initiative des guiliériens et leurs responsabilisation	100,00 €	sur fonds propres	0	121,2
Objectif 4 -Valoriser de manière bénévole les compétences, les savoirs des habitants	500 €	sur fonds propres	0	727,2
Objectif 5 Favoriser l'expression et développer l'esprit critique	500,00 €	sur fonds propres	0	606,29
Objectif 6-Inciter certains publics à participer à la vie de la commune	500,00 €	oui sur bilan	500	1128,65
<b>sous total axe 1</b>	<b>6 600,00 €</b>		<b>6500</b>	<b>11946,41</b>
<b>axe 1 subvention 2016 sur bilan</b>			<b>6 500,00 €</b>	
<b>AXE 2 : Famille Enfance jeunesse</b>				
OBJECTIF 1 – Proposer de nouvelles actions en direction des enfants, jeunes et en famille	1 500,00 €	oui sur bilan	1500	1590,14
Objectif 2 poursuivre les actions de prévention et d'éducation à la santé	2 600,00 €	oui sur bilan	2 600 €	3 007,40
Objectif 3 être relais éducatif pour les familles	2 000,00 €	oui sur bilan hors action nouvelles pas toutes actions	1 000 €	2299,28
Objectif 4-Accueillir les jeunes ménages sur la commune	500,00 €	forum pris en charge par ville	100 €	662,6
Objectif 5- Développer des actions de soutien en matière de garde d'enfants	500 €	oui	500 €	672
<b>sous total axe 2</b>	<b>7 100,00 €</b>		<b>5 700,00 €</b>	<b>8 231,42 €</b>
<b>axe 2 subvention 2016 sur bilan</b>			<b>5 700,00 €</b>	
<b>AXE 3 : Lien social</b>				
OBJECTIF 1 – favoriser les rencontres, les échanges entre habitants	900	oui sur bilan	800	990,42
OBJECTIF 2 – Initier les projets collectifs	1000	oui sur bilan	1000	1323,39
OBJECTIF3 - Développer de la solidarité de proximité et des liens de voisinage	500	oui sur bilan	500	836,2
Objectif 4-Proposer des animations de quartier ou extérieures à l'Agora	500	oui sur bilan	500	681,5
OBJECTIF 5 - Mettre en place une démarche de développement durable	200	sur fonds propres	0	333,3
OBJECTIF6- Créer du lien entre générations	600	oui sur bilan	600	1153,74
<b>Sous total axe 3</b>	<b>3 700,00 €</b>		<b>3 400,00 €</b>	<b>5 318,55 €</b>
<b>Axe 3 subvention 2016 sur bilan</b>			<b>3 400,00 €</b>	
<b>AXE 4 : Solidarité</b>				
OBJECTIF 1 – Favoriser l'inclusion des personnes rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales	800	oui sur bilan	800	1501,85
OBJECTIF 2 -Proposer des actions d'insertions professionnelles	1500	oui sur bilan	1500	2275,44
OBJECTIF 3 - Lutter contre l'isolement	1000	oui sur bilan	1000	1145,4
Objectif4 - Accompagner les responsables associatifs dans l'exercice de leur fonction	2000	oui sur bilan	1100	2691,2
OBJECTIF 5- Permettre aux personnes porteuses de handicap de participer aux activités de loisirs et à la vie de la commune	900	oui sur bilan	900	1122,45
<b>Sous total axe 4</b>	<b>6 200,00 €</b>		<b>5 300,00 €</b>	<b>8 736,34 €</b>
<b>Axe 4 subvention 2016 sur bilan</b>			<b>5 300,00 €</b>	
<b>TOTAL subvention 2016</b>			<b>20 900,00 €</b>	
<b>LES ACTIONS NOUVELLES</b>				
Partenariat avec Pôle emploi	2000	sur bilan	2000	2464,8
Ateliers multimédias à destination des jeunes	1500	sur bilan	500	1580
Curio-cité	600	sur bilan	0	727,2
jardins solidaires et partagés	200	pas d'action menée en 2015	100	303
Cook and co	1000	sur bilan	400	1253,18
Formation aides aux aidants	2000	sur bilan	2000	2212,8
ateliers cuisine avec l'épicerie sociale	500	sur bilan	100	484,8
Visites amicales à domicile	500	sur bilan	500	1454,4
Mamijo	300	sur bilan	100	434,54
Ludothèque	1000	sur bilan	800	2414,79
Visa internet	1000	sur bilan	1000	1516,8
réforme des rythmes scolaires	4400	non réalisés en totalité	4400	2160
<b>SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>	<b>15 000,00 €</b>		<b>11 900,00 €</b>	<b>17 006,31 €</b>
réfactions actions non réalisées ( rythmes scolaires et jardins partagés)				<b>-2 340,00 €</b>
<b>total participation mairie 2016</b>			<b>30 460,00 €</b>	
POUR mémoire	Total budget estimatif des actions évalué en 2013		38 600,00 €	
	Total budget réalisation 2015		51 239,03 €	



7307-V-SD(04-2005)

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
Direction Départementale des  
Finances Publiques du Finistère  
7 allée Couchouren - BP 1709  
29107 QUIMPER CEDEX  
Tél : 02 98 65 16 83  
Télécopie : 02 98 65 16 84

**CONTRÔLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES SUR LA  
VALEUR VÉNALE**

ENQUETRIXE : Tel : 02.98.80.89.12  
Brigitte RUMAIN Fax : 02.98.80.89.34  
Courriel: [brigitte.rumain@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:brigitte.rumain@dgfip.finances.gouv.fr)

VENTE AMIABLE N° 2015-069V2060

1. Service consultant :

BREST METROPOLE

Hôtel de métropole 24 rue Coat Ar Gueven CS 73826  
29238 Brest cedex 2

2. Date de la consultation :

Demande du 02/12/2015 enregistrée le 07/12/2015

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Projet de cession à la commune de GUILERS d'une emprise de 73 m<sup>2</sup> à prendre sur le domaine public en vue de faciliter la réalisation d'un lotissement communal

4. Propriétaire :

BREST METROPOLE

Hôtel de métropole 24 rue Coat Ar Gueven CS 73826  
29238 Brest cedex 2

5. Description sommaire des immeubles compris dans l'opération :

Commune de : GUILERS

cession d'une emprise goudronnée de 73 m<sup>2</sup> située rue calmette à prendre sur le domaine public. Actuellement, il s'agit de l'accès pompier au stade municipal

5. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers.

PLU approuvé le 20/01/2014 zone UH

6 Origine de propriété: domaine public

7. Indication sommaire de la situation locative :





7307-V-SD(04-2005)

### 9. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :

Le prix de cession de l'emprise de 73 m<sup>2</sup> a été fixé à l'amiable à 38 €/m<sup>2</sup>.

Ce prix de 38 €/m<sup>2</sup> peut être accepté compte tenu de la nature de l'emprise.

### 13. Observations particulières :

- indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme :
- "La présente estimation est réalisée sous réserve des coûts éventuels liés à la présence d'amiante (Code de la Santé Publique art. L.1334-13 et R. 1334-15 à R 334-29), de plomb (Code de la Santé Publique art. L 1334-5 et L 1334-6 - art. R 1334-10 à 1334-13 ; art. L 271-4 et R 271-5 du Code de la Construction et de l'habitation), ou de termites et autres insectes xylophages (cf. Code de la Construction et de l'habitation art. L 133-6 et R. 133-1 - R133-7 - art L. 271-4 et R 271-5)".

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de : **1 an**.


L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité publique.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Brest, le 22 décembre 2015

Pour la directrice départementale des finances publiques,

Par délégation,

  
Claire HAMEURY  
Inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques

**Annexe**  
**Réservation des lots du lotissement « les Hauts de Keruzanval »**

---

- Monsieur LE GRAET Julien et Madame DELACROIX Emilie, domiciliés 7 cité Jean Assolant à BREST, ont réservé le lot n°5, d'une contenance de 527 m<sup>2</sup> environ, pour un prix total de 50 065 € TTC,
- Monsieur GUEVELOU Kévin et Madame LOFFICIAL Gaëlle, domiciliés 17 rue Jules Verne à GUILERS, ont réservé le lot n°6, d'une contenance de 532 m<sup>2</sup> environ, pour un prix total de 50 540 € TTC,

# CONTRAT D'ACHAT DE BOIS SUR PIED

Entre

**S. A.R.L ROPARS**

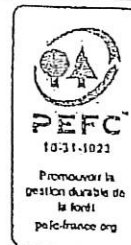
Exploitation Forestière  
Z.A. du Vieux Tronc  
29690 LOCMARIA-BERRIEN

Tél. : 02.98.99.97.59

Fax. : 02.98.99.71.74

Port : 06 88 96 08 68

Exemplaire à retourner



MAIRIE DE GUILERS  
16, rue Charles de Gaulle  
29820 GUILERS

Et

Représentée par Emmanuel Fraslin

Essence de bois : EPICEAS DE SITKAS

Tél : 02 98 07 44 42

CONTACT : Mme Chastenet

Adresse de la parcelle : PEN AN TRAON

Parcelles : 1843; 1124; 1127

PEFC : non

Nature des travaux à réaliser : COUPE RASE DES RESINEUX

17092

## Estimation et prix

Nous avons calculé le cubage de vos parcelles et vous proposons un montant de 10 560 €.

## Délai d'exploitation

. 18 mois à dater de la signature du contrat

## Conditions de paiement

. 50% à 30 jours fin de mois le 10 de la fin d'exploitation

. 50% à 60 jours fin de mois le 10 de la fin d'exploitation

## Conditions particulières

- . Un emplacement, bordure de route sera fourni par le vendeur pour le stockage des bois débardés, ainsi qu'un accès qui seront laissés en état après l'exploitation.
- . Dans le cas de votre adhésion à la certification PEFC, une copie de l'attestation doit nous être remise à la signature du contrat.
- . L'exploitation est réalisée en conformité avec le cahier des charges national pour l'exploitant forestier PEFC en vigueur.
- . En aucun cas, ce marché ne pourra être annulé soit par l'acheteur ou le vendeur pour mauvaise ou meilleure qualité des pieds une fois abattus ou pour une question de volume, ou pour une variation de prix en plus ou en moins.
- . Les rémanents et les coupelles seront debardés et extrait de la parcelle.
- . Le présent contrat est valide jusqu'à l'expiration de la fin du délai d'exploitation ci-dessus.

Par le présent contrat, le vendeur s'engage à être l'unique propriétaire du lot de bois ou dans le cas d'une indivision le représentant des vendeurs.

Le vendeur, dans le cas d'arbres vendus ne lui appartenant pas, se déclare seul responsable des conséquences.

La contribution obligatoire du vendeur à France Bois Forêt est de 0.50%, elle sera retenue sur le montant de la facture, et versée pour mon compte par la SARL ROPARS.

**Enjeux environnementaux :**

- Forêt de protection
- Réserve naturelle
- Site Natura 2000
- Site classé

- Directive paysagère
- Arrêté de biotope
- Zone de captage d'eau

Si la parcelle à exploiter se situe dans l'un des zonages ci-dessus, le vendeur s'engage à réaliser les démarches réglementaires et informera l'entreprise ROPARS des modalités d'intervention d'exploitation s'il y en a, avant le début des travaux.

Daté et Signé avec mention "lu et approuvé"

Vendeur

lu et approuvé

6 JUL 2015



Acheteur S.a.r.l ROPARS

S.A.R.L. ROPARS  
EXPLOITATION FORESTIÈRE  
29820 GUILLEVIC  
M. LE GERRIEN  
Capital 10.000 Euros  
N° S 432 412 181 00010 000 000



Le ..... 10 FEV. 2016 .....

Doit :

S.A.R.L. ROPARS

Z.A. du Vieux Tronc

29690 LOCMARIA-BERRIEN

Pour l'achat de bois sur pied un montant total de	10 560,00 €
Contribution obligatoire à France Bois Forêts de 0.50 %	- 52,80 €
<b>Montant dû</b>	<b>10 507.20 €</b>

Paiement suivant conditions indiquées dans le contrat :

50 % à 30 jours de la fin d'exploitation	soit : 5 253.60 €
50 % à 60 jours de la fin d'exploitation	soit : 5 253.60 €

Fait à Guilers le 10 février 2016

Le Maire

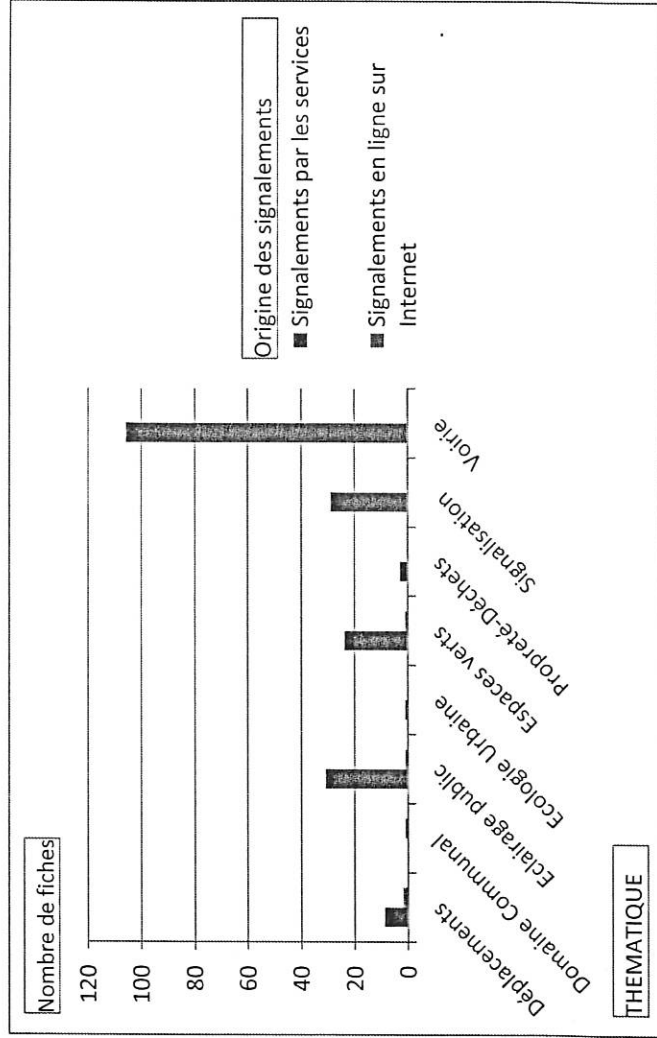
Pierre OGOR



RELATIONS AUX ADMINISTRÉS  
COMMUNE DE GUILERS - ANNÉE 2015

Thématique	Origine des signalements		Total général
	Signalements par les services	Signalements en ligne sur Internet	
Déplacements	9	2	11
Domaine Communal		1	1
Eclairage public	31	1	32
Ecologie Urbaine	1		1
Espaces verts	24	1	25
Propreté-Déchets	3		3
Signalisation	29		29
Voirie	106		106
<b>Total général</b>	<b>203</b>	<b>5</b>	<b>208</b>

Mise en place des signalements en ligne sur Internet : septembre 2015



## Programme de travaux prévisionnel 2016 sur la politique Proximité

Quartier/Commune	Programme 382 Voirie à l'entreprise		Programme 179 Voirie - Régie		Programme 817 Espaces verts	
	Opérations programmées	Nature Travaux	Opérations programmées	Nature Travaux	Opérations programmées	Nature Travaux
<b>GUILERS</b>	Accompagnement Zac de Pen Ar C'Hoat	Aménagement	Rue de la Plaine	Construction de trottoirs	Square de Kermonfort	Travaux
	Impasse Chevalier de Perceval	Aménagement	Rue du Roudous	Aménagements de sécurité	Espace d'entrée de ville Charles De Gaulle / Coat Mez	Etude
	Rue de Pen Ar C'Hoat	Aménagement	Rue Freyssinet	Réfections de trottoirs		
			Rue Louis Pasteur	PMR		
			Rue Charles De Gaulle	Construction de trottoirs		
			Rue Laënnec	Construction de trottoirs		
			Rue de Kerguillo	Aménagements de sécurité		
<b>DOTATIONS DE PROXIMITÉ POUR 2016</b>	<b>73 323 €</b>		<b>140 000 €</b>		<b>30 000 €</b>	

# Rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans les communes (article 34 de la loi du 16 décembre 2010)

Année 2014

## Introduction

L'article 34 de la loi du 16 décembre 2010 a imposé l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) était ainsi rédigé :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a supprimé cette obligation.

Toutefois, il a été décidé de maintenir la publication de ces données selon les modalités définies par le groupe de travail des élus en 2013.

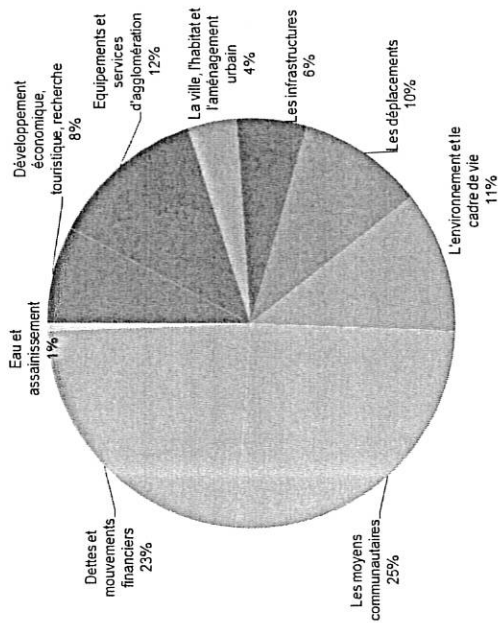
## La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2014 s'élevaient à 431 M€ au total, dont 276 M€ de dépenses de fonctionnement et 155 M€ de dépenses d'investissement.

Tableau : données brutes du compte administratif 2014 (en milliers d'euros)

Politiques	Investissement	Fonctionnement	Total
I Développement économique, touristique, recherche	18 322	14 907	33 229
II Equipements et services d'agglomération	18 947	34 177	53 124
III La ville, l'habitat et l'aménagement urbain	10 118	6 529	16 647
IV Les infrastructures	12 046	12 078	24 124
V Les déplacements	6 558	36 112	42 670
VI L'environnement et le cadre de vie	8 703	39 553	48 256
VII Les moyens communautaires	4 451	105 502	109 953
VIII Dettes et mouvements financiers	75 933	24 432	100 365
IX Eau et assainissement	166	2 470	2 636
<b>Total</b>	<b>155 246</b>	<b>275 759</b>	<b>431 005</b>

Dépenses réelles totales CA 2014



Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :



## La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme en 2012 et en 2013, il a été décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- La collecte et le traitement des déchets,
- La voirie,
- L'éclairage public,
- Les espaces verts.

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'éco-emballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

### A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).

Les dépenses liées à l'administration générale de la communauté ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.

Au total, les dépenses d'administration non ventilables représentent **210 M€, soit 49 %** des dépenses communautaires. A noter que les moyens communautaires comprennent la gestion unifiée du personnel (pour 62,1 M€) et les services communs (pour 17,9 M€).

### B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfield, RinkMa, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, etc. ;
- L'organisation des grands événements tels que les fêtes nautiques internationales ;
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;
- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Labocca ;
- Le programme de la liaison aérienne par câble et les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2014, les dépenses de rayonnement global représentent **111 M€, soit 26 %** des dépenses communautaires.

### C - Les politiques offrant des services à la population

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de crèches, etc.

Au CA 2014, les dépenses de services à la population localisables représentent **110 M€, soit 25 %** des dépenses des communautaires.

### 1°) La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2014 s'élevaient à 22 751 182 €, décomposés de la manière suivante :

- 43 % pour la collecte,
- 57 % pour le traitement.

En euros	CA 2014 réparti
• Salaires :	6 783 952
• Prestations :	11 037 320
• Carburants :	619 340
• Entretien véhicules :	530 328
• Autres charges :	916 583
• <b>Total fonctionnement :</b>	<b>19 887 523</b>
• Travaux :	1 230 799
• Acquisition matériels :	1 249 360
• Autres dépenses :	383 500
• <b>Total investissement :</b>	<b>2 683 659</b>
• <b>Total général :</b>	<b>22 751 182</b>
• <b>dont collecte</b>	<b>9 783 008</b>
• <b>dont traitement</b>	<b>12 968 174</b>
	<b>43 %</b>
	<b>57 %</b>

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
• Collecte :	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• Traitement :	au prorata de la population

A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchèteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

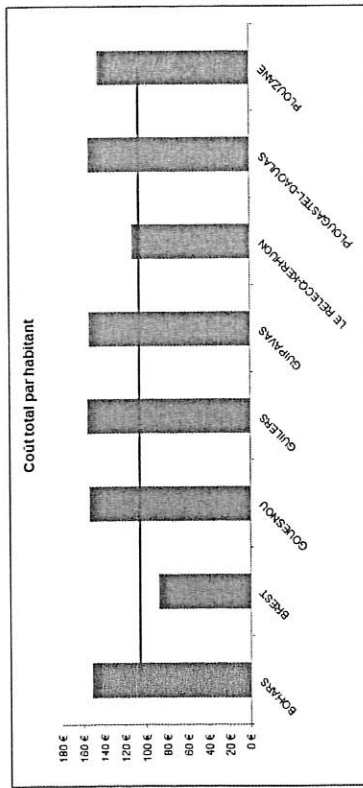
Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 107 € au CA 2014, avec un écart de 88 € à 156 € par habitant selon les communes.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1<sup>er</sup> janvier 2014)

	Population INSEE 2014	Densité de population 2014 (nbr de hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub.(ml) hors chemins ruraux	Linéaire de voies communautaires + RD d'agglom (ml)	Nombre d'avaloirs	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
BOHARS	3 554	472,8	40 034	40 434	414	750	54 334
BREST	144 868	2 838,8	471 165	488 625	9 023	21 035	2 732 791
GOUESNOU	6 262	498,7	71 435	71 845	834	1 616	222 824
GUILERS	7 613	391,5	87 699	88 219	873	1 558	146 704
GUIPAVAS	13 909	304,0	154 580	158 340	1 634	3 039	226 956
LE RELECQ-KERHUON	11 121	1 687,2	63 314	71 039	829	2 069	246 693
PLOUGASTEL-DAOULAS	13 708	283,2	181 533	185 303	1 742	1 521	151 229
PLOUZANE	12 186	359,9	123 283	126 298	1 267	2 483	322 110
<b>TOTAL</b>	<b>213 221</b>		<b>1 193 043</b>	<b>1 230 103</b>	<b>16 616</b>	<b>34 071</b>	<b>4 103 841</b>

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE		TRAITEMENT		Coût total CA 2014 (en €)	Coût total par habitant		
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2014 (en €)	Population INSEE 2014			Coût de traitement CA 2013 (en €)	
BOHARS	35,923	3,2%	315,861	3,554	1,7%	221,242	537,123	151€
BREST	458,749	47,2%	4,033,905	144,868	67,9%	8,765,735	12,799,640	88€
GOUESNOU	65,970	5,9%	560,092	6,282	2,9%	379,254	939,347	153€
GUILERS	80,174	7,2%	704,992	7,613	3,6%	480,555	1,185,547	158€
GUIPAVAS	145,902	13,1%	1,282,956	13,909	6,5%	855,972	2,138,928	154€
LE RELECQ-KERHUON	63,169	5,7%	555,462	11,121	5,2%	698,569	1,254,031	113€
PLOUGASTEL-D'HAULIAS	146,192	13,1%	1,285,506	13,708	6,4%	821,495	2,107,001	154€
PLOUZANE	116,477	10,5%	1,024,214	12,186	5,7%	745,351	1,789,965	145€
<b>TOTAL</b>			<b>1,112,556</b>	<b>213,221</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,968,174</b>	<b>22,751,182</b>	<b>107€</b>



## 2°) La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2014 sont les suivants :

En euros	CA 2014 réparti
<b>Pilotage et gestion administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement : 2 114 189</li> <li>Investissement : -</li> <li><b>Coût total :</b> 2 114 189</li> </ul>
<b>Voirie / Espace public (hors propreté)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement : 7 961 958</li> <li>Investissement (yr.régie) : 7 452 735</li> <li><b>Coût total :</b> 15 414 693</li> </ul>
<b>Eclairage public et réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement : 4 040 874</li> <li>Investissement : 2 364 733</li> <li><b>Coût total :</b> 6 405 606</li> </ul>

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité (pour un montant total de 2 128 176 €).

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (502 : Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (RD 205 Le Spornot / Villeneuve, Voie de liaison et de maillage RD 205 /RD 112, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
<b>Pilotage et gestion administrative :</b>	au prorata du linéaire de voies communautaires + RD d'agglomération
<b>Voirie / Espace public</b>	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires suburbaines et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretiens courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires + RD d'agglomération
• Travaux :	dépenses réelles par commune
<b>Eclairage public et réseaux</b>	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

Tableau : vue d'ensemble de la répartition par commune

	Pilotage / gestion administrative	Voirie / espace public	Eclairage public et réseaux	Coût total réparti CA 2014 (en €)
BOHARS	69 494	504 696	169 765	743 955
BREST	839 804	6 831 343	3 986 486	11 657 633
GOUESNOU	123 481	973 028	308 078	1 404 587
GUILERS	151 623	1 092 535	231 321	1 475 479
GUIPAVAS	272 140	1 952 275	607 864	2 832 279
LE RELECQ-KERHUON	122 095	1 076 265	363 920	1 562 280
PLOUGASTEL-D'HAULIAS	318 482	1 762 060	293 785	2 374 327
PLOUZANE	217 070	1 222 491	444 388	1 883 949
<b>TOTAL</b>	<b>2 114 189</b>	<b>15 414 693</b>	<b>6 405 607</b>	<b>23 934 489</b>

**La voirie :**

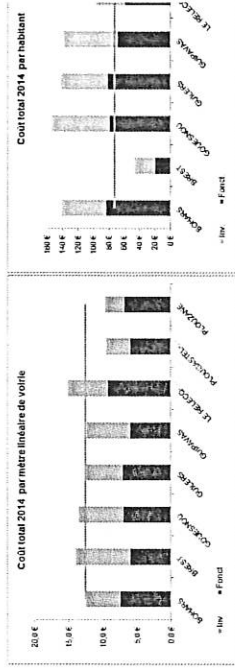
Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 12,5 € au CA 2014 (écart de 9,5 € à 15,2 € / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 72 € (écart de 47 € à 155 € / hab. selon les communes).

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2014
Bohars	VC 4
Brest	Rue Anatole France, rue Danton, carrefour des rues Victor Hugo et Yves Collet, rue du 11 novembre, rue Tallin, rue de Kermenguy, rampe Louis Le Guen, rue Romain Desfossés, cité Pierre Benoit, rue Gabriel Lippmann, rue Edouard Belin et divers aménagements de trottoirs, de chaussées, de sécurité, et aménagements pour personnes à mobilité réduite.
Gouesnou	Place du Calvaire, réfection trottoir rue de Kéruchun et aménagement de sécurité rue de Penquerec
Guilers	Giratoires de Goarem Bras et de Croas ar Pennoc, aménagement de sécurité rue Keredec/ La Plaine
Guipavas	Boulevard de Coataodon, aménagement de trottoirs rue Callington/Pompidou et rue de Keraliou
Le Relecq-Kerhuon	Place de la Gare, réfection trottoir Boulevard Clémenceau, aménagement PMR rue de la Mairie
Plougastel-Daoulas	Rue du Pont, aménagement de sécurité au lieu-dit Kerhalvez, trottoir rue du Père Gwénaél
Plouzané	Cité Kroas Sallou et rue de Brest, création d'un chemin piéton route du Minou, trottoir du Keramaze

Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coût de fonctionnement		Coût d'investissement		Coût total	
	Total reporté CA 2014 (en €)	par mètre linéaire par habitant	Total reporté CA 2014 (en €)	par mètre linéaire par habitant	Total reporté CA 2014 (en €)	Coût par mètre linéaire par habitant
BOHARS	231.067	7,4 €	208.670	5,1 €	539.737	12,5 €
BREST	1.011.400	21,4 €	1.011.400	21,4 €	2.022.800	42,8 €
COATAUDON	403.344	8,8 €	403.344	8,8 €	806.688	17,6 €
GUILERS	625.126	7,1 €	402.402	5,2 €	1.027.528	12,3 €
GUIPAVAS	691.251	8,0 €	397.723	5,2 €	1.088.974	13,2 €
LE RELECQ-KERHUON	691.121	8,2 €	403.114	5,5 €	1.094.235	13,4 €
PLUGASTEL-DAOULAS	111.048	2,8 €	68.116	2,1 €	179.164	4,9 €
PLOUZANÉ	292.024	5,2 €	287.292	5,4 €	579.316	10,6 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.861.958</b>	<b>65 €</b>	<b>7.482.725</b>	<b>61 €</b>	<b>15.344.683</b>	<b>121 €</b>

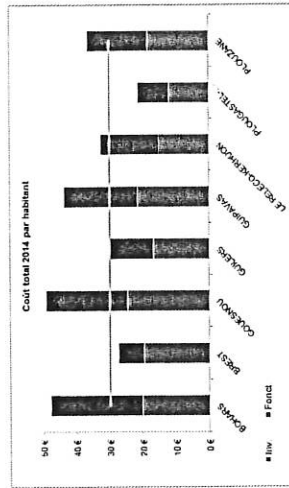


### L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune

	Coûts de fonctionnement		Coûts d'investissement		Coût total	
	Total réparti CA 2014 (en €)	par habitant	Total réparti CA 2014 (en €)	par habitant	Total réparti CA 2013 (en €)	Coût total par habitant
BOHARS	71 598	20 €	98 167	28 €	169 765	48 €
BREST	2 833 605	20 €	1 152 881	8 €	3 986 486	28 €
GOUESNOU	154 765	25 €	153 313	24 €	308 078	48 €
GUILERS	128 245	17 €	103 076	14 €	231 321	30 €
GUIPAVAS	300 565	22 €	307 259	22 €	607 864	44 €
LE RELECQ-KERHUON	167 298	15 €	196 622	18 €	363 920	33 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	162 707	12 €	131 076	10 €	293 783	21 €
PLOUZANÉ	222 092	18 €	222 295	18 €	444 388	36 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 040 875</b>	<b>19 €</b>	<b>2 364 732</b>	<b>17 €</b>	<b>6 405 607</b>	<b>30 €</b>



Communes	Quelques opérations d'extension rénovation d'éclairage public réalisées en 2014
Brest	Rue Degas, rue du Restic, Chemin de Kerastel, rue de la République, rue Richelieu, rue Pierre Sémard, rue Saint-Pol Roux
Gouesnou	Rue de Kerinaouen
Guilers	Rue de la Gare
Guipavas	Rue de Tourbian, boulevard de Coataudon, rue de Paris
Le Relecq-Kerhuon	Accès et parking de la Longère
Plougastel-Daoulas	Rue Louison Bobet
Bohars et Plouzané	Remplacement de luminaires

### 3°) Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2014 sont les suivants :

En euros	CA 2014 réparti
• Personnel maintenance :	7 106 692
• Personnel équipe transversale :	1 910 159
• Fournitures :	1 643 669
• Entretien véhicules :	427 517
• Fluides, carburants, assurances :	410 129
• <b>Total fonctionnement :</b>	<b>11 498 166</b>
• Travaux :	1 047 940
• Acquisition matériels-mobilier :	547 234
• Autres dépenses :	95 815
• <b>Total investissement :</b>	<b>1 690 989</b>
• <b>Total général :</b>	<b>13 189 155</b>

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, soit 1 098 278 € en fonctionnement et 224 297 € en investissement.

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2014
Bohars	Réhabilitation de la Prairie du Guerven : 35 000 € (crédits direction des déplacements)
Brest	Entrée de ville pénétrome Sud (mission de maîtrise d'œuvre), Square Gagarine : réfection de l'aire de jeux : 80 000 €, Jardin Jégaden (2 <sup>ème</sup> tranche) : 180 000 €, Jardin Laënnec (1 <sup>ère</sup> tranche) : 50 000 €.
Gouesnou	Aménagement d'un délaissé de voirie rue des biés d'or : 5 000 €
Guilers	Réhabilitation de la Prairie du Guerven : 35 000 € (crédits direction des déplacements)
Guipavas	Jardin du conte : piste cyclable et accès : 15 000 €
Le Relecq-Kerhuon	Coulée verte : reprise d'allées et abords du bassin de rétention : 20 000 €
Plougastel-Daoulas	Goarem Goz (Mission de maîtrise d'œuvre)
Plouzané	Croas Saliou : aménagement de l'aire de jeux : 40 000 €

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
• Personnel maintenance :	au coût réel
• Personnel - équipe transversale :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fouritures :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fluides, carburant, assurances :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Entretien des véhicules	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux :	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• Acquisition matériels-mobilier :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Extension des cimetières	au coût réel

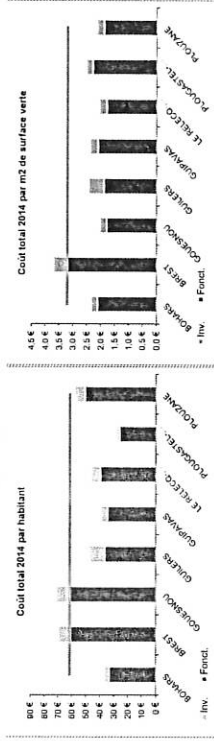
PA : parcs d'agglomération  
EN : espaces naturels

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m2 de surface verte est de 3,2 € au CA 2014 (écart de 2 € à 3,7 € / m² selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 62 € (écart de 28 € à 71 € / hab. selon les communes).

Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

	Coûts de fonctionnement		Coûts d'investissement		Coût total	
	Total report CA 2014 (en €)	par m² de surface verte	Total report CA 2014 (en €)	par m² de surface verte	Total report CA 2014 (en €)	Coût total par m² habitant
BOHARS	115 845	2,1 €	12 824	0,2 €	127 669	2,3 €
BRLEST	8 835 043	2,4 €	1 270 750	0,5 €	10 105 793	3,7 €
COURENTOU	396 016	1,6 €	56 340	0,3 €	452 356	2,0 €
GUILERS	210 240	1,9 €	82 812	0,6 €	293 052	2,4 €
CHIFFANAS	410 840	2,1 €	67 130	0,3 €	477 970	2,4 €
LE PELEGO NERHODI	430 020	1,6 €	72 190	0,3 €	502 210	2,1 €
PROUJASTEL D'ARVALAS	317 490	2,3 €	36 810	0,2 €	354 300	2,5 €
PLUZEVNE	608 720	1,9 €	87 820	0,3 €	696 540	2,2 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 491 164</b>	<b>2,0 €</b>	<b>1 860 988</b>	<b>0,4 €</b>	<b>13 352 152</b>	<b>2,2 €</b>



#### 4°) Synthèse générale

	Coût total réparti CA 2014 (en €)				Total réparti CA 2014 (en €)	
	Collecte et traitement des déchets	Voirie / espaces publics	Eclairage public	Espaces verts		
BOHARS	537 123	504 696	169 765	127 968	1 339 552	2,3%
BREST	12 799 640	6 831 343	3 986 486	10 111 779	33 729 248	58,4%
GOUESNOU	959 347	973 028	308 078	454 365	2 694 818	4,7%
GUILERS	1 185 547	1 092 535	231 321	359 161	2 668 564	5,0%
GUIPAVAS	2 138 928	1 952 275	607 864	543 970	5 243 037	9,1%
LE RELECQ-KERHUON	1 254 031	1 076 265	363 920	511 253	3 205 469	5,5%
PLOUGASTEL-DAOULAS	2 107 001	1 762 060	293 785	384 110	4 546 956	7,9%
PLOUZANE	1 769 565	1 222 491	444 388	696 549	4 132 993	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>22 751 182</b>	<b>15 414 693</b>	<b>6 405 607</b>	<b>13 189 155</b>	<b>57 760 637</b>	<b>100,0%</b>

	Coût total réparti CA 2014 (en € / habitant)				Total réparti CA 2014 (en €)
	Collecte et traitement des déchets	Voirie / espaces publics	Eclairage public	Espaces verts	
BOHARS	151 €	142 €	48 €	37 €	377 €
BREST	86 €	47 €	28 €	69 €	233 €
GOUESNOU	153 €	155 €	49 €	71 €	430 €
GUILERS	156 €	144 €	30 €	47 €	377 €
GUIPAVAS	154 €	140 €	44 €	39 €	377 €
LE RELECQ-KERHUON	113 €	97 €	33 €	46 €	288 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	154 €	129 €	21 €	28 €	332 €
PLOUZANE	145 €	100 €	36 €	58 €	339 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 €</b>	<b>72 €</b>	<b>30 €</b>	<b>62 €</b>	<b>271 €</b>

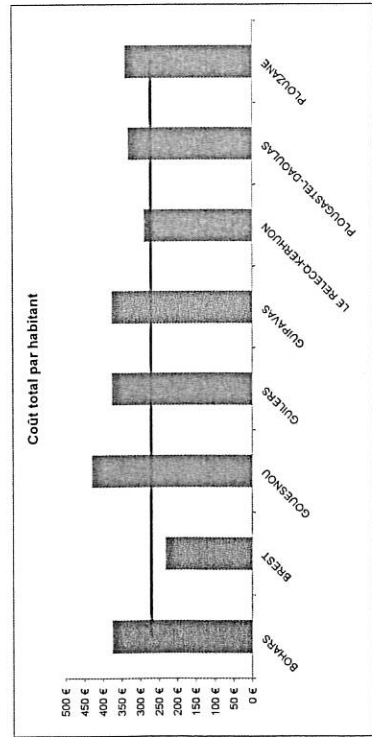


TABLEAU DES EFFECTIFS

CM du 27 avril 2016

Cat	GRADES	Temps de travail du poste		Non pourvu	Dates	Motifs
		Pourvu	Non pourvu			
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>						
<i>Filière administrative</i>						
A	Directeur général des services (détachement)	35	35	0		
A	Attaché principal	35	0	35		
A	Attaché	35	35	0		
B	Redacteur principal 1ère classe	35	35	0		
B	Redacteur principal 1ère classe	35	35	0		
B	Redacteur	35	35	0		
B	Redacteur	28	28	0		
C	Adjoint Administratif principal 1ère classe	35	35	0		
B	Redacteur principal 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint administratif 1ère classe	35	35	0	à supprimer	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	35	35	à créer au 1er juillet 2016	grade
C	Adjoint administratif 1ère classe	32	32	0		
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint administratif 2ème classe	32	32	0	à supprimer	
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	35	à créer au 1er juin 2016	temps de travail
C	Adjoint administratif 2ème classe	28	28	0	à supprimer	
C	Adjoint administratif 1ère classe	28	28	28	à créer au 1er décembre 2016	grade
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0		
<i>Filière technique</i>						
C	Agent de Maîtrise principal	35	35	0		
C	Agent de maîtrise principal	35	35	0		
C	Agent de maîtrise	35	35	0	à supprimer	
C	Agent de maîtrise principal	35	35	35	à créer au 1er juillet 2016	grade
C	Agent de maîtrise	35	35	0		
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0		
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0		
C	Agent de maîtrise	35	35	0		
C	Adjoint technique principal 2ème classe	33	33	0		
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint technique principal 2ème classe	34,5	34,5	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	35	création au 1er juin 2016	création
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	30,5	30,5	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	28	28	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	24	24	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	13	13	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	31	31	0	à supprimer	
C	Adjoint technique 1ère classe	31	31	31	à créer au 2 juillet 2016	grade
C	Adjoint technique 2ème classe	30	30	0		
C	Adjoint technique 2ème classe	30,5	30,5	0		
<i>Filière culturelle</i>						
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35	35	0		
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35	35	0		
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	28	28	0		
C	Adjoint du patrimoine 1ère classe	35	35	0		
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	28	28	0		
<i>Filière médico-sociale</i>						
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	32	32	0		
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	35	31,5	3,5		
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	35	29	7		
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	32	32	0		
C	Agent social principal 2ème classe	35	29	7		
C	Agent social 2ème classe	23	23	0	à supprimer	
C	Agent social 1ère classe	23	23	23	à créer au 1er juillet 2016	grade
<i>Filière animation</i>						
B	Animateur principal 2ème classe	35	29	7		
B	Animateur principal 1ère classe	35	35	0		
B	Animateur	35	35	0	à supprimer	
B	Animateur principal 2ème classe	35	35	35	à créer au 1er juillet 2016	grade
B	Animateur	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 1ère classe	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	28	28	0		
C	Adjoint d'animation 1ère classe	22,5	22,5	0		
C	Adjoint d'animation 1ère classe	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	34	34	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0		
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0		
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES</b>						
	Collaborateur de cabinet	35	0	35		
	Chargé de mission	35	35	0		
<b>EQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>		<b>65,54</b>	<b>55,50</b>			